

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie

UNIVERSITÉ DE DIJON

IUT DIJON

DIPLOME UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur

Vu l'arrêté ministériel du 13 septembre 1966 modifié relatif à la liste des spécialités enseignées dans les instituts universitaires de technologie en vue du diplôme universitaire de technologie

Vu les pièces justificatives produites par M. SEBASTIEN CARRE, né le 23 mai 1977 à SEMUR EN AUXOIS (021), en vue de son inscription au Diplôme Universitaire de Technologie, Spécialité GESTION DES ENTREPRISES ET DES ADMINISTRATIONS, option FINANCE COMPTABILITE

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes et au stage prévus par les textes réglementaires le **DIPLOME UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE**, Spécialité GESTION DES ENTREPRISES ET DES ADMINISTRATIONS, option FINANCE COMPTABILITE

est décerné à **M. SEBASTIEN CARRE**
au titre de l'année universitaire 1997-1998.

Le titulaire

N° DIJON 982215

/1999199704330



Le Président

Bernard LAURIN



Le Directeur

Jean-Luc BAILLY



Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités

Josiane ATTUEL

Fait à Dijon, le 23 février 1999